

# DENIER DE L'ÉGLISE

**Dimanche 23 Février et Dimanche 3 Mars 2019**

En ces jours où nous entendons une large aspiration à plus de mise en commun et d'échanges, à une prise en main de nos destinées sans dépendre de la prise en charge par un État central, au refus de modes de vie consuméristes, cela nous invite à un nouveau regard sur le Denier et sur l'Église.

Notre Église diocésaine n'est pas un prestataire de service que nous payerions, au coup par coup, en fonction de notre utilisation. L'Église est notre patrimoine commun, auquel chacun est appelé à contribuer, car nous souhaitons qu'elle soit encore présente dans une semaine, six mois, deux ans, trente ans, comme elle l'était déjà du temps où Priscille et Aquila soutenaient la prédication de Saint Paul.

Que je la fréquente ou non pendant les six mois, deux ans ou trente ans à venir, il m'est important que l'Église demeure, qu'elle m'attende, qu'elle m'accueille lorsque je viendrai la retrouver.

Ce qui permet cette permanence, c'est qu'elle aura pu vivre pendant ce temps-là, par mon soutien. Des aspirants au sacerdoce auront été formés, des prêtres auront reçu leur subsistance, le patrimoine aura été entretenu, des enfants auront été baptisés, catéchisés. Et tous, je les retrouverai à mon retour, dans une semaine, six mois, deux ans, trente ans.

Ainsi le Denier ne fait pas appel à notre générosité, mais plutôt à un sentiment d'appartenance ou devoir de fidélité envers l'Église, pour que ceux qui sont plus spécialement en charge d'annoncer l'Évangile et de faire vivre l'Église, pour le bénéfice de tous, aient une juste rémunération.

Afin d'assurer cette mission dans le temps, cette année, je passe au prélèvement !